



# SOLIDAIRES 06

BULLETIN N°5

PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE DE LA DGFIP

## LA DEMARCHE STRATEGIQUE

La démarche stratégique initiée par l'ancien Directeur Général des Finances publiques, Bruno Bézard, n'a de stratégie que le nom.

Alors que Philippe Parini estimait avant son départ que la DGFIP en était arrivée à l'os....

Le nouveau DG Bruno Parent qui a repris à son compte la démarche stratégique affirme pouvoir maintenir l'ensemble des missions en l'état (quel état !!! ?), les conforter, voire même en renforcer certaines ? ? ?, comment conserver l'intégralité, la qualité des missions et du service rendu (tout en renforçant certains) dans une période de forte baisse des moyens humains et financiers ?

Ainsi l'accueil des usagers (qu'il soit physique, téléphonique ou par mail) ne cesse d'augmenter depuis ces dernières années, 2013 aura vu en France 840000 foyers nouvellement imposables. Or les moyens des services n'ont cessé de baisser, dégradant ainsi les conditions de travail des collègues et la qualité du service rendu aux contribuables.

Les nouveautés fiscales telles que le CICE entraînent une surcharge d'activité dans les SIE et les SIP contraints d'avancer à marche forcée.....

A l'heure où les réductions d'effectifs et les fermetures de postes se poursuivent et sont d'ores et déjà programmées pour les années à venir, notre syndicat Solidaires Finances Publiques dénonce le double discours et l'inadéquation totale entre les annonces, les actes, et la réalité dans les services.

Durant les semaines à venir, nous allons entamer une campagne d'information sur la dégradation de nos conditions de travail dans notre ministère et plus particulièrement dans notre département.

Contrairement à ce que beaucoup peuvent croire, les Alpes Maritimes sont un véritable catalyseur par sa spécificité et par la manière dont la centrale attribue le budget et les postes. Le but de cet article n'est pas de dévoiler tout le contenu de ces réunions, mais plutôt de vous inciter à prendre le temps de nous écouter lors de nos visites de postes.

Nous vous demandons de lever les yeux de votre vieil écran 16 pouces, de ne plus penser à la vingtaine d'applications qui rythment votre vie professionnelle, de ne plus répondre au téléphone, de sortir de votre caisse ou de votre box de réception, d'oublier ce boulot en retard, de ne plus penser à ces mails qui s'accumulent, à ces notes de service qui ne sont plus commentées.

Nous vous proposons donc de vous asseoir et de regarder ce qu'est devenue notre administration, la manière dont elle nous fait travailler. Des modes de management qui sont basés sur une productivité sans fin, doublée d'une pénurie de moyens qui ne prend plus en compte le facteur humain. La fin d'année qui s'annonce est un véritable tournant pour notre département et nous considérons que la direction locale n'a plus aucune marge de manœuvre pour remplacer les absences d'agents (*maladie, formation, ...*) ni de moyens budgétaires.

Les visites de postes et les heures mensuelles d'information sont un droit qui, comme le dit la célèbre maxime d'un Palmipède, qui s'use quand on ne s'en sert pas.

À force de dégrader nos conditions de travail, ces modes de management, à l'instar de France Télécom, pourraient être qualifiés dans un avenir assez proche de :

**"Pathogènes pour la santé des agents"**

**Et auront comme conséquence d'ouvrir de manière irréversible la porte de la  
judiciarisation.**

# LA DEMARCHE STRATEGIQUE

## SUITE

Dans ces visites d'information, nous venons tirer un signal d'alarme et dans un deuxième temps réfléchir à des actions collectives. Des propositions sont déjà sorties des visites de sites que nous avons faites sur tout le département en début d'année. Le plus important c'est de commencer à relever la tête et de ne pas se résigner. **“ Les conditions de travail sont l'affaire de tous ”**. Ce slogan de la Direction Générale des Finances Publiques nous le reprenons à notre compte.

Dans notre administration ce sont plus de 10 000 postes supprimés en quatre ans et encore plus de 2 500 annoncés pour cette année, qui viendront s'ajouter aux milliers de postes “non pourvus” à l'issue du mouvement au 1er septembre. Pour ce qui concerne les Alpes Maritimes, 95 postes non pourvus pour les cadres B et C ... STOP , et nous ne savons pas encore le nombre de postes que la DDFIP 06 supprimera au prochain CTL emplois. Cette funeste perspective montre avec force l'urgente nécessité d'une action de grande envergure.

Car l'austérité que nous subissons effectivement depuis des années, n'en déplaît à tous les idéologues appointés défenseurs du profit, ce n'est pas que des mots. Cela se traduit quotidiennement dans les conditions de travail et d'existence de tout un chacun. C'est dans notre corps que nous vivons chaque jour les conséquences de la surcharge de travail et de la dégradation de tous les aspects de notre vie que la crise économique et sociale nous infligent. De plus ce n'est pas aux agents restant à faire le travail des collègues dont le poste a été supprimé ou non pourvu. Décidément, non, l'esclavagisme, même repeint aux couleurs post-modernes, ce n'est pas bon pour la santé .

Solidaires Finances Publiques organise des visites de sites sur le thème des “conditions de vie au travail”. Les causes et conséquences du stress et de la souffrance au travail ne doivent pas rester une affaire individuelle. Cessons de plier la nuque en silence sous les difficultés.

A Solidaires Finances publiques, nous pensons que c'est tous ensemble qu'il faut en discuter et agir pour que ça change, car ces questions sont pour nous au cœur de l'action syndicale et de la vie économique, politique et sociale de la société actuelle. Nous sommes tous concernés.....

## CE QUE DIT LE CODE DU TRAVAIL

### Chapitre Ier : Obligations de l'employeur.

#### **Article L4121-1** Modifié par **LOI n°2010-1330 du 9 novembre 2010 - art. 61**

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes

#### **Article L4121-2** Modifié par **LOI n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 7**

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à **l'article L. 4121-1** sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux **articles L. 1152-1 et L. 1153-1** ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs

# PROCEDURES COLLECTIVES

## PRS

### LA DDFIP 06 ET LES MATHS :

# 15 + 2 = 5 !!!

En 2013, la DG décidait de départementaliser la gestion des procédures collectives des SIE et des SIP vers une cellule dédiée et adossée au PRS.

La DDFIP 06 a décliné au niveau local cette directive.

**Premier problème :** là où on comptait 17 personnes dans les services occupés à gérer les procédures collectives, par un tour de passe-passe, la direction en a recensé 11 ! Pour expliquer cette différence, elle nous a expliqué qu'elle comptait 1 agent pour 200 dossiers " flux " (entreprises entrant en plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire à partir du 1er septembre 2014) et 1 agent pour 400 dossiers " stock " (entreprises déjà en procédure collective à cette date).

Rappelons au passage que Bercy avait proposé aux directions de retenir 200 dossiers par agent sans faire de distinguo.

**Deuxième problème :** la DDFIP n'a jamais été capable de chiffrer réellement le nombre de dossiers à destination de cette future cellule, estimant que les divers services pourraient passer en non-valeur le quart de leurs dossiers avant basculement. Mais dans la " vraie vie des services " c'est légèrement plus compliqué ! Actuellement, il est prévu que 1800 dossiers basculent, au lieu des 1400 prévus pour les SIE, et le nombre de dossiers provenant des SIP est encore inconnu ...

**Troisième problème :** l'effectif théorique de cette nouvelle entité était de 11, 10, 9 puis finalement 7 agents, car les dossiers du flux arrivant petit à petit, la direction a eu peur que les collègues s'ennuient. C'est vrai que les techniciens des procédures collectives devaient se bousculer pour demander ce nouveau service... sauf que non ! Au 1er septembre, il n'y a que 4 postes pourvus, plus un ALD, et plus de la moitié des collègues n'ont jamais entendu parler des procédures collectives avant d'arriver sur le poste ! Trois vacances, et ça ne va pas s'arranger !

**Quatrième problème :** lorsqu'une entreprise tombe en procédure collective, le service a 2 mois à la sortie du BODACC pour déclarer les créances antérieures. Pendant ce laps de temps, il faudra demander aux SIE d'envoyer les dossiers physiques sur Nice, demander aux différents services d'assiette et de contrôle s'il n'y a pas des TO ou des vérifications en cours à chiffrer absolument dans ce délai (et les collègues, pleins de bonne volonté soient-ils, n'ont malheureusement pas que ça à faire), et procéder aux déclarations de créances. Le flux et le stock commençant à arriver au 15 septembre, cela fait très juste en matière de formation des nouveaux agents !

Dans la " vraie vie des services ", on retrouve donc un service pourvu de 5 personnes, dont on va attendre qu'elles soient aussi efficaces, voire plus (c'était le but affiché), que 17.

Ce n'est pas faute d'avoir averti la DDFIP 06 sur le caractère irréalisable voire utopique de ce projet.

La direction veut faire des économies d'échelle, mais un enfant de 7 ans le dirait :  $17 = 5$  est impossible !

Ça mérite bien un bonnet D'ANE !!!!!



# POINT SUR L'ACTION SOCIALE DANS LE DEPARTEMENT

Le mardi 9 Septembre a eu lieu le Conseil d'Administration de l'action Sociale départementale.

Nous souhaitons à cette occasion une bonne installation à Christiane NARDELLA, nouvelle déléguée départementale de l'action sociale qui remplace Aurélie PLESSIS. Suite à cette réunion, nous avons demandé à être reçus en intersyndicale lors de la venue le Lundi 15 Septembre par MME MOREAU Catherine, chef de bureau du service politique de l'action sociale.

Plusieurs points importants ont été évoqués dans cette instance et lors de cet entretien où les priorités définies au niveau national ont été rappelées.

## La restauration

En ce qui concerne les sites de Cannes et Grasse, un contrat temporaire de six mois à été conclu avec la société SODEXHO. Au terme de ces six mois, un point sera fait.

La délégation départementale a reçu la mission d'effectuer la tournée de tous les postes sans restauration du département pour assurer des coins repas opérationnels. N'hésitez pas à faire la demande, si le matériel manque dans votre service.

Nous avons demandé que soient précisées les conditions à remplir pour bénéficier de l'agrément pour ces coins repas.

## La petite enfance

Nous veillerons à ce que tous les berceaux soient mis à la disposition des agents.

Le CESU pour les 7-12 ans permettant de financer la garde des enfants ou le soutien scolaire sera généralisé lors de la fin de son expérimentation dans deux départements.

## Le logement

Ce volet là prend toute son ampleur dans notre département, vu les prix pratiqués dans l'immobilier.

Nous avons demandé que des démarches soient développées dans deux sens différents :

-Notre Parc des logements préfectoraux : nous avons demandé à M GUICHETEAU de se rapprocher du préfet pour visiter les possibilités offertes aux agents d'obtenir des logements sociaux dans le parc préfectoral.

- Logements sociaux mis à la disposition des agents du département

Certains logements sur Grasse et Cannes sont innocupés alors que les logements sur NICE sont tous occupés au 1er Septembre. Cela amène à s'interroger sur la pertinence de conserver des logements innocupés ou d'entreprendre de nouvelles investigations pour augmenter le parc sur la ville de NICE. Mme MOREAU n'a pas semblé hostile à cette démarche et a demandé un état des lieux à ce sujet.

De plus en plus d'agents se trouvent confrontés à de grandes difficultés financières, il est important qu'ils puissent obtenir un logement lors de leur arrivée dans le département ou lorsque les aléas de la vie les conduisent à devoir louer un domicile.

Que ce soit au niveau de notre administration ou dans le parc préfectoral, il est important pour nous que chacun soit pris en compte dans ses besoins.

## Médecins de prévention

Lors du conseil d'administration et lors d'une question diverse, nous nous sommes rendu compte que le Docteur CONTE part à la retraite et n'assurera ses vacations qu'à mi-temps. Ce qui amène les temps médecins à 1,3 temps plein.

Avec plus de 3000 agents dans le département, il est quasiment impossible d'assurer le suivi quotidien de la médecine de prévention. L'intersyndical a fait part de sa grande inquiétude à ce sujet et du caractère inadmissible de la situation, l'emploi d'infirmière n'ayant jamais non plus été pourvu. MME MOREAU nous a fait part de la difficulté de trouver des médecins dans la spécialité de la médecine du travail.

Ceci étant, il est impossible de continuer à fonctionner dans ces conditions de pénurie et nous nous battons pour que la situation évolue le plus rapidement possible.



# SI TU VEUX QUE CELA CHANGE ?

Tu sais sans doute que le 4 décembre (date du vote à l'urne) se dérouleront les élections professionnelles dans toute la Fonction publique et par conséquent à la DGFIP. Comme toute échéance démocratique, ce scrutin revêt, à plus d'un titre, une importance particulière.

Le premier message que nous souhaiterions donc t'adresser est d'y participer, quel que soit ton choix dans l'isoloir. En effet, l'administration regarde avec attention les chiffres de la participation, qui dénotent de l'attachement des agents au fait syndical. Les taux de participation sont habituellement très élevés aux finances. Ils légitiment ainsi l'existence et l'action des organisations représentatives du personnel.

Pour le syndicat national Solidaires Finances Publiques, première force syndicale à la DGFIP, comme pour les autres organisations, l'élection est le vecteur permettant de mesurer l'audience, locale et nationale.

## **Le scrutin du 4 décembre est d'abord un scrutin local**

Il te permettra de choisir, parmi les listes en présence, celles et ceux des candidats qui ont fait le choix de s'engager pour défendre les droits individuels et collectifs des agents de la DGFIP. Ce sont, pour la plupart, des collègues de travail que tu peux facilement contacter et rencontrer. Ce syndicalisme de proximité, qui permet de prendre en compte au plus près du personnel leurs préoccupations et leurs revendications, est fondamental pour Solidaires Finances Publiques.

Fort d'un réseau de près de 2 000 correspondants, présents dans tous les départements et dans la totalité des directions, nous le mettons réellement en œuvre et en pratique.

## **Aux enjeux locaux et nationaux**

Le résultat du vote pour l'élection en Comité Technique Local est primordial. En découle la représentativité syndicale locale et nationale et la détermination notamment du nombre de siège dont disposera Solidaires Finances Publiques dans les instances locales : Comité Technique local (CTL), Comité Hygiène et Sécurité Conditions de travail (CHS-CT), Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) ou dans les instances nationales [au Comité technique de réseau (CTR) de la DGFIP].

En votant pour les listes de Solidaires Finances Publiques, tu renforceras :

- un syndicalisme de proximité, un syndicalisme représentatif,
- un syndicalisme cohérent,
- un syndicalisme citoyen et ouvert sur le monde qui l'entoure,
- un syndicalisme technicien et combatif.

Tu seras en plus assuré que tes attentes, tes revendications, la défense et l'amélioration de tes droits seront bien pris en charge et portés, au niveau local comme au niveau national ; au niveau directionnel comme aux échelons ministériels et fonction publique où Solidaires Finances Publiques est présent, au travers de Solidaires Fonction Publique et de sa fédération des finances, Solidaires aux Finances.

De nombreuses décisions concernant ta carrière, ta promotion, ta rémunération, tes primes, tes conditions de travail, les prestations d'action sociale dont tu peux bénéficier se prennent à ces derniers niveaux. Il est donc essentiel pour toi que tes choix en local soient cohérents avec ceux que tu feras au moment de te prononcer pour l'élection au comité technique ministériel (CTM).

Le résultat de ce dernier scrutin va déterminer la représentativité " ministérielle " et " fonction publique " de Solidaires. Il va en outre permettre de déterminer de quels moyens vont disposer, pour défendre et améliorer tes droits, celles et ceux que tu auras choisis au niveau local. Choisir Solidaires pour tous les scrutins, c'est donner tous les moyens à tes élus et tes représentants de défendre tes droits et de porter ta voix à tous les niveaux !

## **Solidaires Finances Publiques t'informe**

Un journal national bimensuel de 16 pages, unique dans le paysage syndical DGFIP, un site fourmillant d'informations dont certaines sont réservées aux adhérents, une lettre d'informations, bimensuelle également, à laquelle tu peux t'abonner dès aujourd'hui à l'aide du bulletin ci-joint et un nouveau vecteur, disponible pour tous, la radio - web Solid'R. Autant d'outils qui permettent de faire circuler l'information.

### **Solidaires Finances Publiques porte ta voix**

Ce n'est pas d'hier que le syndicat national Solidaires Finances Publiques s'exprime publiquement sur ce qui constitue le cœur du métier des agents : les finances publiques. Le syndicat national Solidaires Finances Publiques est devenu, au fil du temps, l'interlocuteur privilégié des médias sur ce domaine. Pas une campagne déclarative ou de mise en recouvrement, pas une décision gouvernementale, pas une loi de finances ne se passent sans que journaux et télévisions ne nous sollicitent pour recueillir nos analyses et nos propositions. Nous pouvons ainsi rappeler et promouvoir non seulement nos fondamentaux en matière de finances publiques et de fiscalité, mais également défendre les emplois et les missions de la DGFIP. L'intervention auprès des élus constitue une autre facette, moins connue, de l'action de Solidaires Finances Publiques. Nous portons ta parole et les revendications des agents auprès des ministres, des parlementaires, des élus locaux, pour défendre le service public et la DGFIP, ses implantations, son rôle dans la société. À chaque audition, à chaque rendez vous, nous faisons le lien entre les problématiques budgétaires et la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les services de la DGFIP.

### **Solidaires Finances Publiques te défend**

Nul ne peut affirmer qu'il ne devra jamais faire face à l'arbitraire d'un chef de service ou aux effets négatifs d'une décision administrative injuste. Chacun des actes de gestion qui jalonne ta vie administrative peut être concernés. Les élus de Solidaires Finances Publiques en CAP locales ou nationales sont là pour défendre tes droits et tes intérêts, pour réparer les injustices dont tu pourrais être victime, pour veiller à la correcte application des textes et des règles en vigueur, pour garantir que tu ne seras jamais lésé. Dans le cadre des comités techniques ou encore des CHS-CT et des CDAS, les élus et les représentants de Solidaires Finances Publiques et de Solidaires Finances interviennent pour l'amélioration de tes conditions de vie au travail et d'exercice des missions. Ce qui a permis aux agents de la DGFIP de conserver un statut particulier protecteur de leurs droits, d'éviter la mise en place de la prime de fonction et de résultat, d'échapper, malgré les restructurations, aux conséquences d'une mobilité contrainte et forcée, d'acquiescer et de renforcer leurs droits à l'avancement et à la promotion par concours, c'est un syndicalisme citoyen, actif, résolu, technicien et combatif, de chaque service jusqu'à la fonction publique, celui que porte et fait vivre Solidaires. Amitiés syndicales.

## **PROCHAINE VISITE DE SERVICE**

- 22/09/14 CADEI 7<sup>eme</sup> ETAGE
- 23/09/14 BAR/LOUP VENCE
- 23/09/14 CADEI / PRS/ COURIER
- 23/09/14 ACKERMAN / CLEMENCEAU
- 26/09/14 CFP ANTIBES
- 29/09/14 DDFIP 06
- 30/09/14 NICE MUNICIPALE / PAILLON
- 02/10/14 SFP CAGNES/MER
- 02/10/14 TRESORERIE PUGET THENIERS / ST ETIENNE DE TINEE
- 02/10/14 ROQUEBILIERE / LEVENS
- 03/10/14 CFP LE CANNET / TRESORERIE VALLAURIS
- 03/10/14 TRESORERIE ST LAURENT / TRESORERIE HLM
- 06/10/14 TRESORERIE BREIL / TENDE



**La force de tous  
les agents de la DGFIP**



## LES ACCUEILS

Centre des finances incendié à Morlaix, agressions verbales et physiques à Marseille, agressions verbales (et dégradation du matériel) à Nice et Grenoble, incident à Sallanches, après l'agression dans l'Hérault il y a peu, les difficultés se multiplient dans les accueils.

Crise économique et sociale, sollicitations grandissantes (effets de certaines mesures fiscales qui conduisent à des hausses d'impôts pour des contribuables modestes, demandes de délais), effet cumulé des envois concomitants des avis IR, TH et TF, il n'y a plus aucun répit dans les accueils des Finances Publiques !

De surcroît, certaines mesures dites de simplifications (restriction des paiements en espèces, relances massives par messagerie, confusions sur l'affichage portail des taxes foncières pour les nu-proprétaires, ...) génèrent finalement plus de difficultés que de solutions.

Les agents des Finances Publiques sont en première ligne face au mécontentement des usagers, exacerbés par le contexte d'actualité, notamment le comportement fiscal intolérable d'un membre du gouvernement. L'administration a immédiatement et totalement fait son travail de contrôle, de taxation et de recouvrement, mais ce sont bien les agents, eux-mêmes soumis à des obligations déontologiques drastiques, qui deviennent injustement l'exutoire de la colère et du ressentiment des usagers !

Solidaires Finances Publiques exige le signalement systématique à la Direction et au CHSCT, la gestion des suites judiciaires par l'administration, le soutien effectif aux agents, doivent bien sûr être effectués à chaque fois.

Dans les Alpes Maritimes, Solidaires Finances Publiques, dénonce le manque de moyens humains dédiés aux accueils, il condamne le sous dimensionnement de l'accueil de Cadei où nous rappelons que ce dernier à été contraint à une expérimentation injuste et préjudiciable aussi bien pour les agents que les contribuables, le tout avec l'aval de la CFDT, les agents ont perdu leurs plages variables, en ce qui concerne la pause méridienne, elle ne fonctionne pas puisque les agents ne savent que le matin à quelle heure ils pourront aller déjeuner, et la cerise sur le gâteau la perte d'une partie de leur prime d'accueil. En effet dans les 400€ prévu pour 2014, la prime de campagne IR qui avoisine les 250€ perçu pour neuf jours ouvrés de 2014, se retrouve englouti dans les 400€ !!!

Désormais, la Direction Générale doit mesurer la gravité de la situation, ne plus attendre que les incidents se multiplient et prendre immédiatement les dispositions de prévention et de protection pour garantir la sécurité des agents et des usagers. Il faut exiger du Ministre les moyens en emplois et en budget de fonctionnement pour accomplir les missions dans des conditions correctes.



## MEMBRES DE BUREAU

**SECRETAIRE DEPARTEMENTAL** : Pascal MANDINE 06.02.69.54.18

**SECRETAIRE ADJOINT** : Danielle GROSSO 06.02.68.35.54

**SECRETAIRE ADJOINT** : Nicolas EZZAHI 06.02.68.35.54

**TRESORIERE** : Marie-Laurence POUGET 04.92.09.45.88

**TRESORIERE ADJOINTE** : Eliane PARENTEAU 04.83.06.86.65

Bruno FERRAND  
Isabelle CARQUET  
Catherine BITZER  
Daniel AMSELEM  
Marie Brigitte LAROBÉ  
Patrick BUREAU  
Madjid AGAGUENA  
Alexandrine VILLARD  
Radouane ABOUS

Thierry AUTRUC  
Alexandre DELETTRE  
Cécilia CAMAYOR  
Anne GRAZIANI  
Jean Luc MARROT  
Matthieu CRESTA  
Catherine BERTOLOTTI  
Alain NIGON  
Brigitte FREDE

Guy CHIQUET  
Brigitte MENTEUR  
Babette BIENVENUE  
Nicole DELHAYE  
Annie ARNAUD  
Alexis IMBERT  
Dominique POYAT  
Thomas KALFAOUI

## CORRESPONDANTS

SITES	NOMS / PRENOMS	TELEPHONE
TRESORERIES ALPES MARITIMES	MANDINE Pascal	06.71.00.03.22
ANTIBES	MARROT Jean Luc	04 92 93 77 15
ANTIBES	CORAILLIER Brigitte	04 92 93 76 99
CANNES	FERRAND Bruno	04 93 90 45 31
CAGNES SUR MER BDV	SAILHAC Frédéric	04 92 02 45 59
CAGNES-SUR-MER SIE SIP	AUTRUC Thierry	04 92 02 54 97
GRASSE CH	SAXE Jean Christophe	04 93 40 36 33
GRASSE SIP SIE	CARQUET Isabelle	04 93 40 36 54
GRASSE CDIF	BITZER Catherine	04 93 40 36 13
LE CANNET	CHALEIL Evelyne	04 92 18 76 50
MENTON	MARCUCCI Annie	04 93 28 62 66
NICE CH 3	CHARTRON Rose-Marie	04 92 09 48 06
NICE CH 2+ Accueil - Courrier	EZZAHI Nicolas	04.92.09.54.88
NICE CH 4 - CH1	EZZAHI Nicolas	04 92 09 54 88
NICE POLE ICE 1- 2 et 3	SPRENGER Michèle	04 92 09 46 41
NICE CDIF 1 et 2	GHISLAIN Marie-Thérèse	04 92 09 47 45
NICE BCR	GEORGES Michèle	04 93 16 45 58
NICE CENTRE SIP – SIE et NICE EST SIE	ROBERT Stephanie	04 83 06 87 01
NICE COLLINES SIE/ SIP- NICE OUEST SIE /	EZZAHI Nicolas	04 92 09 54 88
NICE EXTERIEUR SIE SIP	PARENTEAU Eliane	04 83 06 86 65
NICE PAILLON SIE - SIP	BUREAU Patrick	04 83 06 16 46
POLE PATRIMONIAL / DFE	PONS Danielle	04 92 09 45 71
NICE EST SIP	OLIVIER Catherine	04 83 06 89 36
BRIGADE FI	CHIQUET Guy	04 92 09 48 30
NICE DELILLE FP	MENTEUR Brigitte	04 92 17 76 72
NICE DELILLE DOMAINES	CEREZO Danielle	04 92 17 76 23
NICE DURANTE	CHERRIER Edith	04 93 16 63 87
VALBONNE	NIGON Alain	04 97 15 54 47